

# *The segala's bikers*

## *Règlement intérieur*

Tous les membres adhérents s'engagent à respecter et à faire respecter les conditions suivantes :

### **Article 1**

Assister à l'assemblée générale et aux convocations. En cas d'impossibilité, il devra le communiquer à l'un des membres du bureau.

### **Article 2**

Présenter dès son adhésion, son véhicule avec carte grise et assurance en cours de validité ainsi que son permis de conduire.

### **Article 3**

Etre présent aux convocations reçues par courrier. En cas d'empêchement, adresser au Président ou à l'un des membres du bureau par tout moyen à sa convenance ses points à débattre ou sa procuration en cas de vote.

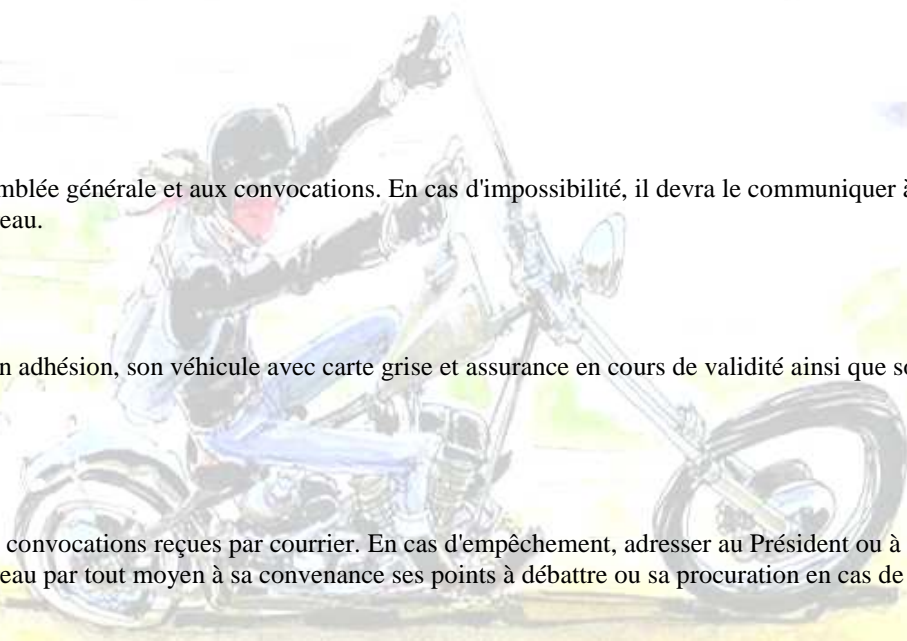
### **Article 4**

Apporter ses réflexions, suggestions, idées ou conseils afin d'améliorer le bon fonctionnement du Moto-Club.

### **Article 5**

Régler sa cotisation au plus tard le : 28 Février

Il est à noter que la cotisation ne couvre pas les frais de restauration et autres engendrés lors des sorties motos.



## **Article 6**

**La participation aux sorties motos implique que le membre possède une carte grise, assurance de son véhicule et respecte les règles du code de la route pour lui-même et son véhicule.**

## **Article 7**

En cas de non-respect de l'Article 6 par l'un des membres ou des invités, la responsabilité du club ou de l'un de ses membres ne pourra être mise en cause.

## **Article 8**

Le membre qui invite un motard extérieur est responsable de l'invité par l'application du présent règlement. Il sera demandé à l'invité une somme forfaitaire de : 5 Euros / 1 Personne 8 Euros / 2 Personnes et plus.

## **Article 9**

Les adhérents s'engagent à n'entamer aucune poursuite contre le club en cas d'accident de la circulation, leur propre assurance prenant en charge les dommages corporels et matériels.

**Les Membres du Bureau.**

**Le Président.**

**L'Adhérent.**

**Nom:**

(mention « lu et approuvé » et date)